REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 septembre 2016**

Compte rendu affiché le **06 octobre 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **23 septembre 2016**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 5 OCT. 2016
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Objet :

16.09.0603
Préemption de biens immobiliers 6 place Gilbert Boissier

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Stéphane GOMEZ, Christine BERTIN à Stéphane BERTIN, Christine JACOB à Antoinette ATTO, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La Ville a reçu le 31 mai 2016 une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) portant sur la vente des biens immobiliers de M. Jacques Hamandjian, situés 6 place Gilbert Boissier. Ces biens comprennent deux habitations en duplex situées sur un terrain de 797 m² (parcelle AT 689) et deux places de stationnement constituant les lots 12 et 13 de la copropriété portant sur le terrain voisin (parcelle AT 688). La parcelle AT 689 bénéficie en outre d'une servitude de passage à pied par le porche de l'ancien château de Vaulx-en-Velin qui occupe la parcelle AT 688.

Afin de permettre la conservation et la rénovation de cet élément majeur de son patrimoine, la commune a inscrit dans sa Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) l'acquisition de l'ensemble des locaux constituant l'ancien château de Vaulx-en-Velin. Plusieurs acquisitions ont déjà été réalisées. L'acquisition de la propriété de M. Hamandjian rentre dans ce cadre car même si elle ne comprend pas le bâtiment historique, elle en est totalement indissociable.

D'autre part, dans le cadre de sa politique de l'habitat, et afin de répondre au mieux aux besoins de la population vaudaise, la commune a la volonté de poursuivre la diversification de son offre de logements.

Dans ce contexte, la commune a demandé à la Métropole de Lyon de bien vouloir exercer son droit de préemption sur ce bien, et s'est engagée à le racheter pour réaliser du logement social.

France Domaine a confirmé le prix de vente de 515 000 € figurant sur la DIA par un avis en date du 16 juin 2016.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver l'acquisition par la Ville des biens situés 6 place Gilbert Boissier au prix de 515 000 €, auquel s'ajouteront les frais relatifs aux acquisitions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes afférents avec la Métropole de Lyon, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;
- D'acter que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2138 du budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Approuve l'acquisition par la Ville des biens situés 6 place Gilbert Boissier au prix de 515 000 €, auquel s'ajouteront les frais relatifs aux acquisitions ;
- Autorise Monsieur le Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes afférents avec la Métropole de Lyon, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;
- Acte que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2138 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

GRANDLYON

Impression A4 Paysage

Légende

- N° de parcelle
- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
  - Bâtiment dur
  - Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Numéro de voirie
- Nom voie à l'axe
- Axe de voie
- Cours d'eau
- Mairie
- Gare
- Police
- Parking
- Lieu de culte
- Hopital et clinique
- Cimetière
- Equipement sportif
- Piscine
- Ecole
- Collège - Lycée
- Enseignement Supérieur
- Caserne pompiers

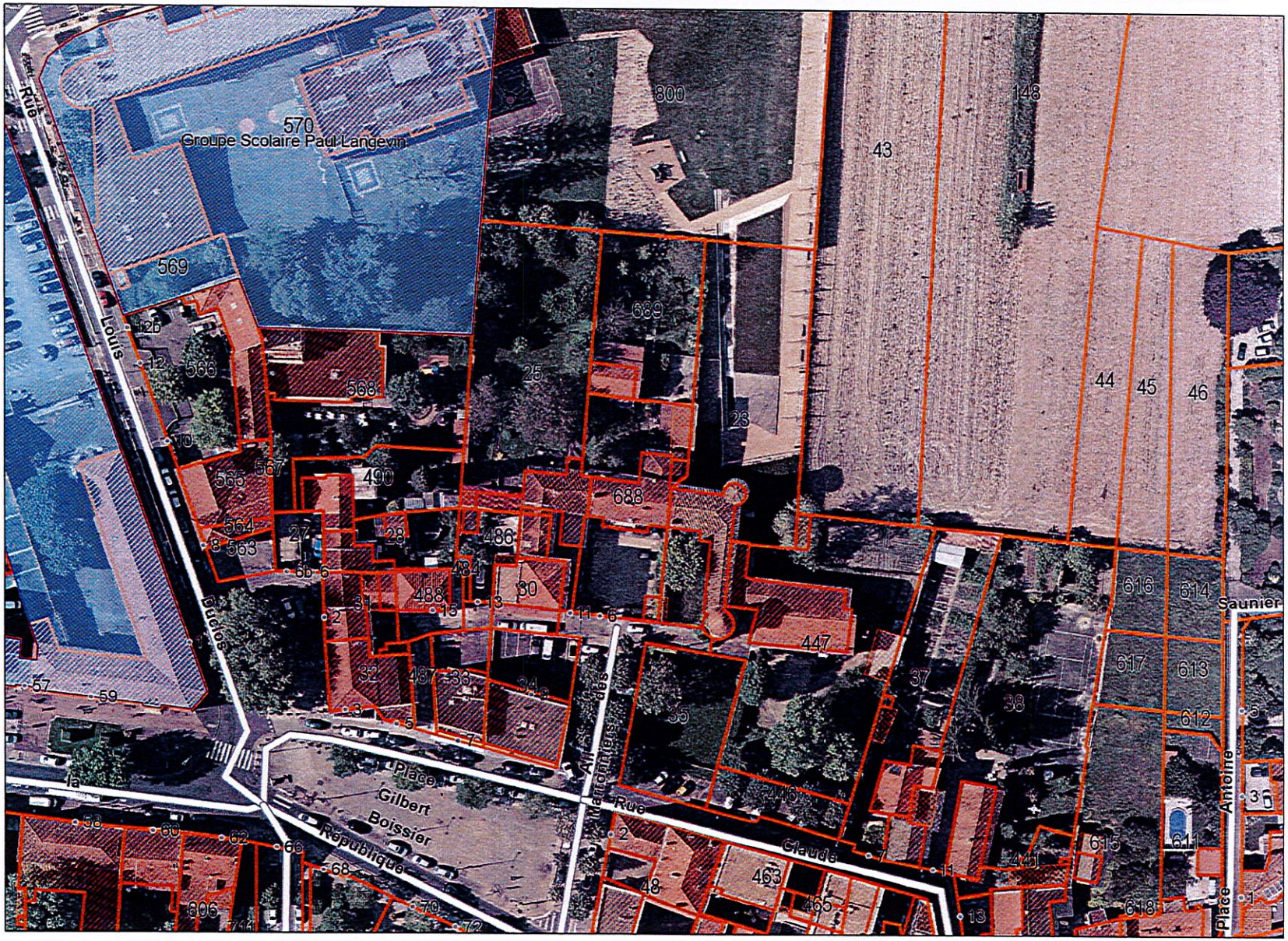

1:1212

m 10 20 30 40 50

Copyright (c) Grand Lyon 2013